

**EPAGE du bassin
versant de la Grosne**

5 place du Marché
71250 CLUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

Délibération n° 01-2021

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 15
- Absents : 0

**Nombre de suffrages
exprimés**

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date convocation :
02/07/2021

Date d'affichage :

Le sept juillet deux mil vingt et un, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 20 h 00 à l'espace des Griottons de CLUNY, sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

Etaient présents : GELIN Daniel, DELPEUCH Jean-Luc, PONCET Guy, BURTEAU Gilles, LOGEROT Virginie, DUPARAY Alexandre, PARRET Thierry, GUENARD Pascal, BORDET Jean-François, DURIAUX Philippe, PELLETIER Claude, MORIN Jean-Marc, LAPALUS Pierre, LABULLE Marc et MENICHON Jacky.

Etaient absents :

Etaient excusés :

A été nommé **Secrétaire de séance** : LOGEROT Virginie

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2021-06-30-00002 en date du 30 juin portant création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE du Bassin versant de la Grosne) à compter du 1^{er} juillet 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant aux dispositions de l'article L.2122-8 du même code, relatif à la désignation du Maire et des adjoints, la séance à laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du conseil.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean-François BORDET, doyen d'âge, qui a déclaré installés les délégués dans leurs fonctions. Il invite ensuite le comité syndical à procéder à l'élection du Président.

Le comité syndical a désigné deux assesseurs pour le déroulement des opérations de vote : Mme Déborah CRETENET, DGS de la CC du Clunisois et Mme Murielle BOUILLIEN, secrétaire du SMAG.

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires. Chaque délégué remet le nombre de bulletins de vote écrit correspondant à son nombre de voix délibératives dans l'urne. Le dépouillement est ensuite effectué par les deux assesseurs.

Candidat : Mr Jean-François BORDET

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Mr Jean-François BORDET : 13

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCLAME** Mr Jean-François BORDET, Président de l'EPAGE du Bassin versant de la Grosne et
- **DECLARE** immédiatement installé dans ses fonctions.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le : **15 JUL. 2021**

et publication du :

Le Président,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-François BORDET



1. The first part of the document is a letter from the President of the United States to the Congress, dated January 1, 1861. It is a very important document, as it sets out the President's policy for the new year. The President states that he is pleased to see the Congress assembled, and that he is confident that the country is in a good position to meet the challenges of the future.

2. The second part of the document is a report from the Secretary of the Treasury, dated January 1, 1861. It is a very important document, as it sets out the Secretary's policy for the new year. The Secretary states that he is pleased to see the Congress assembled, and that he is confident that the country is in a good position to meet the challenges of the future. The Secretary also discusses the state of the Treasury, and the measures that he has taken to ensure that the country is in a good position to meet the challenges of the future.

3. The third part of the document is a report from the Secretary of the Interior, dated January 1, 1861. It is a very important document, as it sets out the Secretary's policy for the new year. The Secretary states that he is pleased to see the Congress assembled, and that he is confident that the country is in a good position to meet the challenges of the future. The Secretary also discusses the state of the Interior, and the measures that he has taken to ensure that the country is in a good position to meet the challenges of the future.

4. The fourth part of the document is a report from the Secretary of the Navy, dated January 1, 1861. It is a very important document, as it sets out the Secretary's policy for the new year. The Secretary states that he is pleased to see the Congress assembled, and that he is confident that the country is in a good position to meet the challenges of the future. The Secretary also discusses the state of the Navy, and the measures that he has taken to ensure that the country is in a good position to meet the challenges of the future.

